

L'islam républicain dans l'espace public en France : analyse argumentative des textes de Razika Adnani

الإسلام الجمهوري في الفضاء العمومي الفرنسي :
تحليل حجاجي لنصوص رزيقة عدناني

Republican Islam in the French Public Sphere : An Argumentative
Analysis of Razika Adnani's Texts

MOHAMED BACHIR MENOUEUR

Études de pragmatique inférentielle - Université d'Alger 2
02 Djamel Eddine el afghani, Bouzareah

mohamedbachir.menouer@univ-alger2.dz

<https://orcid.org/0009-0002-3037-8285>

Date de réception	Publication numérique	Archivage ASJP
21/02/2026	19/05/2026	19/06/2026

Référence électronique

Menouer Mohamed Bachir, « L'islam républicain dans l'espace public français : analyse argumentative des textes de Razika Adnani », Aleph [En ligne], Vol 13 (3) | 2026, mis en ligne le 19 mai 2026. URL : <https://aleph.edinum.org/16458>

Référence papier (archivage Asjp)

Menouer Mohamed Bachir, « L'islam républicain dans l'espace public français : analyse argumentative des textes de Razika Adnani », Aleph, Vol 13 (3) | 2026, 117-133.

Résumé

Cette recherche scientifique s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours et se propose d'examiner la construction du discours de l'islam républicain tel qu'il est porté par l'islamologue franco-algérienne Razika Adnani. Ce discours est analysé comme un contre-discours qui se construit, dans un espace public français marqué par de vifs débats autour de la place de l'islam dans la République, face au discours religieux doxique qu'il cherche à déconstruire. Il s'agit de mettre en évidence le traitement argumentatif qu'Adnani réserve au discours de ses adversaires au moyen de stratégies argumentatives inspirées de la grille d'analyse de Marianne Doury et de Gilles Gauthier. Notre analyse porte sur des articles de Razika Adnani extraits de son livre « Pour ne pas céder », paru en 2021 chez UPblisher.

Mots-clés

islam républicain, contre-discours, analyse du discours, argumentation, discours religieux

الملخص

يُدرَج هذا البحث العلمي في مجال تحليل الخطاب، ويهدف إلى دراسة بناء خطاب الإسلام الجمهوري كما تطرحه الباحثة في الإسلاميات الجزائرية-الفرنسية راضية عدنان. يُحلّل هذا الخطاب بصفته خطاباً مضاداً يتشكل، في فضاء عمومي فرنسي يشهد نقاشات حادة حول مكانة الإسلام في الجمهورية، في مواجهة الخطاب الديني الدوكسي (السائد) الذي يسعى إلى تفكيكه. يتعلق الأمر بإبراز المعالجة الحجاجية التي تُخضع لها عدنان خطاب خصومها عبر استراتيجيات حجاجية مستقاة من الإطار التحليلي لكل من ماريان دورى وجيل غوتيه. يُجرى تحليلنا على مقالات لراضية عدنان مأخوذة من كتابها « لكي لا نستسلم » (Pour ne pas céder) الصادر عام 2021 عن دار نشر UPblisher.

الكلمات المفتاحية

الإسلام الجمهوري، الخطاب المضاد، تحليل الخطاب، الحجاج، الخطاب الديني

Abstract

This scientific research falls within the field of discourse analysis and aims to examine the construction of the discourse of republican Islam as promoted by the Franco-Algerian Islamologist Razika Adnani. This discourse is analysed as a counter-discourse that is constructed within a French public sphere marked by intense debates over the place of Islam in the Republic, in opposition to the doxic religious discourse it seeks to deconstruct. The objective is to highlight the argumentative treatment Adnani applies to her opponents' discourse through strategies inspired by the analytical framework of Marianne Doury and Gilles Gauthier. Our analysis is carried out on articles by Razika Adnani taken from her book "Pour ne pas céder", published in 2021 by UPblisher.

Keywords

Republican Islam, counter-discourse, discourse analysis, argumentation, religious discourse

Introduction

Du point de vue des sciences du langage et des sciences de la communication, nous pouvons appréhender l'espace public comme un lieu à la fois concret, virtuel et symbolique où circulent, se confrontent et interagissent des variétés de discours de tous genres. L'adjectif « public » projette l'individu avec toute sa singularité (un être pensant doté d'opinions, de croyances, de convictions) dans un univers d'interactions discursives avec d'autres individus, formant une constellation de discours en perpétuel mouvement.

En même temps, l'espace public est considéré par Marc Angenot comme une « vaste synergie de pouvoir » (Angenot, 1989, p. 87), c'est-à-dire un espace fondamentalement conflictuel, caractérisé par une confrontation permanente entre un discours hégémonique, dominant l'espace social, et « des dissidences » (Angenot, 1989) ou des discours centrifuges. Les premiers se situent généralement aux côtés de la doxa, par exemple dans le discours institutionnel, tel que le discours politique, religieux, historique, etc. Les deuxièmes se donnent pour objectif de bouleverser l'hégémonie des premiers (Plantin, 1996). De ce constat, nous pouvons rejoindre Windisch, qui pense, en généralisant le terme de « confrontation », qu'« une société se constitue autant dans et par le conflit que par la collaboration et la coopération mutuelle » (Windisch, 2007, p. 23). De cette définition, nous retiendrons le mot « conflit », qui constitue également le fondement essentiel de chaque argumentation. En effet, s'agissant de l'espace public, Marc Angenot stipule que « narrer et argumenter sont les deux modes prédominants du discours » (Angenot, 2006), ce qui place l'argumentation, aujourd'hui, au cœur de la dynamique des sociétés démocratiques modernes ouvertes sur la différence.

Dans la présente contribution, nous allons nous attarder, d'un point de vue argumentatif, sur la construction du discours de l'islam républicain de Razika Adnani, que nous appréhendons dans sa dimension conflictuelle. Autrement dit, nous allons nous intéresser à sa manière de traiter le contre-discours doxique religieux, au moyen de stratégies argumentatives, par rapport auxquelles le discours d'Adnani se positionne et s'inscrit dans l'espace public français. La problématique de notre recherche peut être formulée comme suit : quelles sont les stratégies argumentatives employées dans le traitement du contre-discours ? Quels sont les mécanismes de leur fonctionnement ? Comment Adnani procède-t-elle à la déconstruction d'une vision fondée sur la lecture littéraliste du Coran ?

Avant de répondre à notre problématique et de commencer notre analyse, deux éclaircissements sont nécessaires : d'abord, la place du discours de l'islam républicain dans l'espace public français. Ensuite, un éclaircissement s'impose sur la notion déjà problématique de contre-discours, et sa mise en relation avec l'étude de l'argumentation.

Notre recherche combinera deux approches complémentaires : celle de Marianne Doury, qui propose dans son livre *Argumentation : Analyser textes et discours*, publié en 2016, un arsenal d'arguments relatifs au traitement du contre-discours. Nous allons pour cela traiter : la rétorsion, la concession, l'occupation, l'argumentation par l'absurde, et l'argument de l'homme de paille. La deuxième approche s'inspire des travaux de Gilles Gauthier en communication politique, qui nous permettront de traquer les arguments *ad hominem* : *ad hominem* logique, *ad hominem* circonstanciel et *ad hominem* personnel. Nous allons appliquer ces deux approches à chacun des articles, séparément, pour examiner en profondeur le type d'argumentation associé au sujet traité. Nous avons extrait un certain nombre d'articles du livre « Pour ne pas céder » de Razika Adnani, publié en 2021 chez UPblisher.

1. Le discours de l'islam républicain et l'argumentation polémique dans l'espace public français

Dans l'espace public français, la démocratie et la liberté d'expression, encadrées par le principe de la laïcité, appellent l'affrontement de divers discours mobilisant des identités, des idéologies, des croyances et des visions du monde différentes. En effet, en raison de la libre circulation des hommes dans ce monde global et libéral du XXI^e siècle, l'espace public français se conjugue au pluriel. Cette pluralité discursive, portée par un communautarisme confessionnel et par les héritages post-coloniaux, offre aujourd'hui un paysage fragmenté et souvent inflammable où l'argumentation polémique s'érige en modalité ordinaire de l'espace public, ce qui nous ramène à un principe fondamental : la conflictualité discursive est constitutive du social.

Notre centre d'intérêt se cristallise autour d'un discours émergent, parmi tant d'autres qui composent cette constellation, dans un mouvement perpétuel : celui de l'islam républicain proposé par l'islamologue Razika Adnani. Ce type de discours assume un héritage et s'inscrit dans une lignée, portée par des intellectuels et des académiciens issus d'écoles différentes, qui cherchent à articuler des réserves théologiques traditionnelles avec les principes de la République française tels que l'égalité des sexes, la liberté de conscience, etc. Il suffit de se pencher sur le discours de Razika Adnani, le cas des articles qui constituent notre corpus, par exemple, pour se faire une idée des objectifs qu'il cherche à atteindre : interroger la question du voile entre obligation et choix, lutter contre le patriarcat, négocier le statut de la femme dans certains domaines, comme celui de l'héritage, etc. Autrement dit, ils cherchent à proposer une nouvelle lecture progressiste de l'islam adaptée aux principes de la République et au contexte actuel.

Ainsi, le discours de l'islam républicain se présente comme une troisième voie normative, s'opposant à la fois aux discours littéralistes qui prônent une application décontextualisée des normes coraniques et aux discours sécularistes radicaux qui considèrent toute expression religieuse comme contraire aux

principes occidentaux. Et comme le souligne Pierre-Jean Luizard, « l'islam est ce qu'en font les musulmans. Il faut donc partir des discours des acteurs eux-mêmes » (Luizard, 2008, p. 8). Dans notre travail, nous allons nous limiter à la description des modes de fonctionnement des stratégies argumentatives dans le discours adnanien.

2. Sur la notion de contre-discours et sa double affiliation

De la notion d'espace public (Delforce, 2010), des travaux sur le discours social hégémonique (Angenot, 1988) et sur l'interdiscursivité (Pêcheux, 1969), d'hétérogénéité discursive (Authier-Revuz, 1982) dans le champ de l'analyse du discours français, ou encore du dialogisme généralisé de Bakhtine, nous héritons de la pensée déjà connue que les énoncés, en particulier, et les discours, en général, ne sont pas indépendants ni détachés des autres unités qui leur sont semblables. Mais ils sont souvent imbriqués les uns dans les autres et en portent les échos et les traces. Ici, nous nous intéressons à l'univers du discours qui, selon Dominique Maingueneau, s'inscrit dans l'interdiscours, c'est-à-dire qu'il entre en relation explicite ou implicite avec d'autres discours du même genre.

Ainsi, découle naturellement la notion de contre-discours, à appréhender selon deux perspectives différentes : l'une plus globale, l'autre plus restreinte. La première est d'ordre socio-discursif et concerne les travaux relatifs à la configuration et à la dynamique des discours dans l'espace social ; ce que Marianne Doury qualifie de « macro » et le relie aux minorités qui contestent le pouvoir dominant. Elle rattache la notion du contre-discours à celle du « contre-pouvoir ». L'une des figures emblématiques qui ont traité le contre-discours selon cette perspective globale est Richard Terdiman, qui le définit comme « un espace discursif autre qui conteste l'hégémonie du dominant » (Terdiman, cité par Sayre, 1986, p. 117). Il existe également d'autres travaux en communication sur les médias alternatifs, plus précisément chez les chercheurs anglais qui se focalisent sur le contre-discours qui conteste le discours véhiculé par les médias dominants.

La seconde perspective est d'ordre rhétorico-discursif, Marianne Doury la qualifie de « Micro », qui se focalise sur les échanges langagiers et qui concerne les travaux relatifs à l'argumentation en science du langage : comme ceux de Christian Plantin, qui définit cette dernière comme « un mode de confrontation d'un discours et d'un contre-discours autour d'une même question » (Plantin, 1996, p. 21). Marianne Doury voit dans le « frottement » entre un discours et un contre-discours un point essentiel à une argumentation. Elle dit : « Une forme de présence du contre-discours est nécessaire au déploiement d'un discours argumentatif » et consacre tout un ouvrage à l'articulation et au traitement du contre-discours, où elle regroupe un certain nombre de stratégies prévues à cet effet. Par ce fait, elle rejoint Plantin qui, lui aussi, voit dans l'opposition discours/contre-discours une « structure de base de l'argumentation ». Au cours de cette

recherche, nous allons partir à la recherche des traces du contre-discours de Razika Adnani dans une perspective de traitement argumentatif.

3. Corpus et méthode d’analyse

Le corpus est constitué de cinq articles de Razika Adnani, repris dans son recueil Pour ne pas céder (2021), sélectionnés en raison de leur inscription explicite dans des controverses de l’espace public français (caricatures, affaire Mila, voile/burkini, positionnement institutionnel).

L’analyse procède par le repérage d’unités significatives (segments argumentatifs) codées selon (i) le thème, (ii) la stratégie argumentative mobilisée et (iii) les marqueurs langagiers saillants. La grille combine les stratégies de traitement du contre-discours décrites par Marianne Doury (2016) et la typologie des arguments ad hominem proposée par Gilles Gauthier (2011), appliquées systématiquement à chaque texte afin de mettre en évidence la mécanique de réfutation, de réorientation et de disqualification de l’argument adverse.

4. Analyses et discussion

4.1 Article 1 — « Charlie Hebdo : face à la violence, il ne suffit pas d’affirmer que l’islam la dénonce »

Cet article, publié sur le site de l’auteurice et paru également dans Marianne le 10 septembre 2020, s’inscrit dans la séquence ouverte par la republication, par Charlie Hebdo, des caricatures de Mahomet au moment de l’ouverture du procès des attentats de janvier 2015 (procès ouvert le 2 septembre 2020). Cette republication a suscité des réactions indignées et des prises de position institutionnelles, dont celle de l’observatoire d’Al-Azhar. C’est dans ce contexte de confrontation entre discours et contre-discours qu’intervient Razika Adnani pour questionner l’efficacité des condamnations de principe et la responsabilité des autorités religieuses dans la reformulation d’un discours compatible avec la modernité démocratique.

Tableau 1 : Relevé thématique et argumentatif du texte numéro 1

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
Al-Azhar réagit à la publication de Charlie Hebdo.	Unité [A1] : « Certes, le communiqué a condamné les attentats de janvier 2015. Cependant, quel est l’intérêt de le faire s’il considère que cette nouvelle publication des caricatures est un crime et s’il attribue une légitimité au massacre ? »	La stratégie de la concession.	Certes... cependant.

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
Le Coran et la question de la violence.	Unité [A2] : « Certes, il y a d'autres versets qui incitent à la violence. Cependant, quand on est dans une posture de paix et d'amour de son prochain, quand on ressent le désir de changer et d'évoluer, on use de tout ce dont on dispose pour trouver les arguments qui nous permettent de le faire. »	La stratégie de la concession.	Certes... cependant.
Les musulmans face à la modernité.	Unité [A3] : « La modernité dont la liberté d'expression est un fondement, certes né en Occident, est un acquis de l'humanité, un signe de son évolution et de sa maturité. »	La stratégie de la concession	Certes... mais

À travers l'analyse du premier texte, nous constatons le recours à maintes reprises à la stratégie de la concession, définie par la linguiste française Marianne Doury comme un

« mouvement argumentatif complexe visant à présenter un argument (qu'il soit assumé par le locuteur ou attribuable à un interlocuteur) pour une conclusion, et, conjointement, à présenter un autre argument plus fort pour une conclusion inverse ». (Doury, 2016, p. 133).

Autrement dit, il s'agit d'accepter momentanément un argument de l'adversaire, lui attribuer un certain crédit, pour ensuite le contrecarrer en montrant qu'il mène à une conclusion contraire à ce que l'interlocuteur ne souhaite pas. Nous allons voir, dans les trois unités significatives qui suivront, le mécanisme de fonctionnement de cette stratégie.

Dans la première unité significative [A1], nous remarquons que la stratégie de la concession est introduite, d'abord, par l'adverbe « certes » qui souligne le début de son emploi, et ce, dans le premier passage de l'unité : « Certes, le communiqué a condamné les attentats de janvier 2015 ». En effet, au cours de ce premier temps de la stratégie, Razika Adnani reconnaît la volonté de l'institut d'Al-Azhar de dissocier l'islam de la violence, en condamnant les attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo. Toutefois, au moyen d'une interrogation rhétorique qu'on a repérée grâce à l'adverbe d'opposition « Cependant », l'islamologue amorce la contre-argumentation en passant au deuxième mouvement de la concession qui consiste à joindre un argument censé être plus fort : « Cependant, quel est l'intérêt de le faire s'il considère que cette nouvelle publication des caricatures est un crime et s'il attribue une légitimité au massacre ? ».

À travers ce deuxième fragment, Adnani souligne une contradiction dans la position de l'institut qui, d'une part, condamne la violence commise contre Charlie Hebdo et, d'autre part, qualifie d'autres publications de « crimes », ce qui pourrait, selon l'écrivaine, légitimer d'éventuelles autres violences contre les auteurs-dessinateurs. Cette stratégie de la concession dépasse le cadre verbal, c'est-à-dire qu'elle ne fonctionne pas uniquement au niveau du logos, mais vise également à porter atteinte à l'intégrité (ethos) de l'institut qu'elle présente comme paradoxal dans ses déclarations.

Le mot « massacre » employé par Adnani permet également d'articuler un autre composant du triangle rhétorique aristotélicien, le pathos, car il est doté d'une certaine charge émotionnelle et pourrait avoir un impact sur l'auditoire visé en renforçant le sentiment d'insécurité et de peur.

Plus loin dans l'article, dans une autre unité ([A2]), on observe le déploiement du même mécanisme de la concession, mais autour d'un tout autre point. Ici, l'autrice de l'article reproche plutôt à l'institut sunnite de ne pas avoir fait tout son possible pour calmer les esprits à la suite de cette nouvelle publication caricaturale visant le prophète de l'islam. Dans un passage antérieur, elle évoque le recours possible aux versets pacifiques du Coran, qu'elle aurait dû invoquer pour ce faire. Elle commence d'abord par admettre l'existence, dans le Coran, de versets qui pourraient être sujets à des interprétations violentes : « certes, il y a d'autres versets qui incitent à la violence ». Cet argument, qu'elle admet partiellement, est, à l'instar de l'unité précédente, introduit par l'adverbe « certes ». Ensuite, elle enchaîne par une réfutation en usant d'un contre-argument introduit, cette fois aussi, par « cependant » et dit :

« Cependant, quand on est dans une posture de paix et d'amour de son prochain, quand on ressent le désir de changer et d'évoluer, on use de tout ce dont nous disposons pour trouver les arguments qui nous permettent de le faire ».

À travers cette stratégie, Razika Adnani appelle à la responsabilité, en soulignant que l'interprétation du Coran dépend d'une volonté politique et morale. Elle reconnaît également le poids pragmatique du discours à agir sur l'auditoire.

Dans la troisième unité, on remarque le déploiement de la même structure concessive binaire sur ce troisième point de l'article, qui traite du sentiment des musulmans vis-à-vis de la modernité importée de l'Occident, susceptible d'être perçue comme un impérialisme culturel. En concédant l'argument du contre-discours : « *La modernité dont la liberté d'expression est un fondement, qui est certes née en Occident* », l'autrice anticipe une objection qui risquerait de rejeter la modernité et toutes les valeurs qui en découlent, dont la liberté d'expression. Dans un deuxième temps, elle intervient par le recours à un contre-argument, introduit cette fois-ci par la conjonction de coordination « mais » : « mais elle est un acquis de l'humanité, un signe de son évolution et de sa maturité », qui occulte l'ancrage

géographique au profit d'un universalisme transcendant les frontières. Le dépassement des clivages géographiques s'inscrit dans sa volonté de tracer de nouveaux contours d'un islam républicain, marqué par une neutralité idéologique.

4.2 Article 2 — « L'affaire Mila, une défaite pour la République »

Cet article, publié le 29 janvier 2020, intervient dans un contexte polémique suscité par l'affaire Mila sur la liberté d'expression. Mila est une jeune fille française de 16 ans qui a été menacée de mort sur les réseaux sociaux pour avoir critiqué l'islam. L'article reprend cet incident en l'élargissant pour aborder une problématique plus large : la place du fondamentalisme islamique dans l'espace public français et sa position vis-à-vis des valeurs de la République.

Tableau 2 : Relevé thématique et argumentatif du texte numéro 2

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
La place de l'islam en occident.	Unité [D1] : « De jeunes français pensent donc que l'Islam, leur religion, prime sur les valeurs et la loi de la République qui garantissent la liberté de s'exprimer et de blasphémer. En appelant à la violence et au meurtre, ils veulent se faire justice eux-mêmes et ainsi se substituer au droit. »	La stratégie de l'homme de paille.	Le recours à un vocabulaire péjoratif tel que : « prime sur les valeurs », « la liberté de blasphémer », « en appelant à la violence et au meurtre »
La place de l'islam en Occident.	Unité [D2] : « Si tout ce qui provient de l'autre et qui ne nous plaît pas est considéré comme une provocation, cela revient à dire que vivre en société, c'est être constamment en situation de provoquer ou d'être provoqué. »	Argumentation par l'absurde.	La marque de la condition « si »
Le discours religieux et les arguments forcés.	Unité [D3] : « le discours religieux met en avant des versets du Coran qui appellent à la violence tel le verset 33 de la sourate 5 [...] En revanche, il néglige le verset 125 de la sourate 16, les abeilles, invitant à l'échange et à la discussion »	Ad hominem logique	Le recours au discours rapporté direct. + l'adverbe en revanche

Comme indiqué dans le tableau récapitulatif des stratégies, Razika Adnani recourt, dans cette unité significative D1, à la stratégie de l'homme de paille, dont nous allons expliquer le mécanisme de fonctionnement. D'abord, pour Christian Plantin, l'homme de paille

« correspond à une reformulation non seulement tendancieuse, mais déformée, caricaturale, voire autoréfutatrice, évidemment intenable, du discours de l'autre » (Plantin, 2016, p. 514).

En d'autres termes, elle consiste à reprendre un fragment du discours de l'adversaire et à le reformuler de manière à ce qu'il soit facile à contrecarrer par un argument plus solide. Cette stratégie s'observe clairement dans notre unité significative D1 où Razika Adnani procède d'abord à une simplification excessive qui réduit le problème qu'elle traite à une relation binaire en opposant l'islam fondamentaliste aux valeurs de la République. Ensuite, elle recourt à une série de reformulations péjoratives qu'elle essaie de présenter aux yeux de l'auditoire français comme des éléments menaçant ses valeurs de la République : « l'islam prime sur les valeurs de la République », « se faire justice eux-mêmes », « se substituer au droit ». Cette technique présente un double effet rhétorique : d'une part, présenter la lecture de l'islam rigoriste qu'elle dénonce comme antidémocratique ; d'autre part, présenter implicitement son islam républicain comme une meilleure alternative.

Ensuite, dans le prolongement du rejet du contre-discours, on constate l'apparition d'un autre type de stratégie par laquelle Razika Adnani met en valeur un principe fondamental de la République, qui est le vivre ensemble et tout ce que cela implique dans l'acceptation de l'autre, avec ses opinions, ses croyances, etc. La stratégie utilisée par l'islamologue est celle de la réduction à l'absurde, qui consiste à « une famille d'arguments qui conclut au rejet d'une proposition sur la base des conséquences insoutenables qu'entraînerait son adoption » (Doury, 2016, p. 34). Pour que cette stratégie fonctionne, il faut qu'elle s'attaque au principe contraire présent dans le contre-discours et qu'elle annonce, au moyen de la marque, la condition « Si » : « si tout ce qui provient de l'autre et ne nous plaît pas est considéré comme une provocation ». Ensuite, le deuxième mouvement consiste à présenter, de manière allégorique, les conséquences insoutenables qu'entraînerait l'adoption d'une telle vision des choses : « cela revient à dire que vivre en société, c'est être constamment en situation de provoquer ou d'être provoqué ». En effet, le but de cette stratégie est de montrer qu'avec un tel raisonnement, toute vie commune en société deviendrait impossible, car une société repose sur des choses et des discours dont la provocation et la polémique sont des modalités.

Dans l'unité suivante, nous remarquons le recours à la stratégie de l'*ad hominem* logique définie par Gilles Gauthier comme « une contradiction entre deux positions qu'il prétend soutenir simultanément » (Gauthier, 2011). Autrement dit, c'est une stratégie argumentative qui consiste à s'attaquer à la personne de l'adversaire sur la base d'une contradiction d'ordre discursif. Au moyen de cette stratégie, Razika Adnani accuse le discours doxique religieux de mettre en valeur des versets coraniques qui pourraient, dans certaines circonstances, être interprétés d'une manière donnée et d'occulter d'autres qui appellent à la paix et au

dialogue. Par ce fait, elle accuse le discours religieux d'octroyer la même importance à tous les versets coraniques mais de ne pas les utiliser de manière égale.

4.3. Article 3 — « Pourquoi la revendication du burkini au nom de l'égalité est un non-sens » (pp. 166–170)

Cet article, publié le 5 septembre 2019, s'inscrit dans la continuité des débats sur la place des symboles religieux dans l'espace public français, tels que le voile et le burkini. Il évoque l'affaire de la piscine parisienne Joséphine Baker, qui avait fermé ses portes après que des femmes musulmanes portant le burkini ont milité pour son autorisation. Au-delà de l'affaire du burkini, cet article aborde la problématique de la liberté de culte dans l'espace public français.

Tableau 3 : Relevé thématique et argumentatif du texte numéro 3

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
Le voile face au principe de l'égalité.	Unité [1B1] : « Sans doute, le principe de l'égalité est une valeur morale, sociale et politique que chacun doit défendre et préserver partout dans le monde. Or, c'est justement au niveau de ce principe que le port du voile, dans toutes ses versions, pose problème. Il suffit pour cela de se rappeler qu'il est imposé à la femme alors que l'homme s'habille selon sa convenance. »	La rétorsion + concession	« Sans doute + Justement + Or »
Le voile libère-t-il la femme ?	Unité [1B2] : « C'est une erreur de croire que le voile libère la femme. La preuve en est qu'en France la femme était libre de sortir, d'aller à la plage avant l'arrivée du voile et du burkini. L'idée du voile libérateur de la femme est née chez certains intellectuels maghrébins [...] Or c'est le combat acharné des féministes [...] qui a délivré la femme musulmane de sa prison à vie. »	La stratégie de la rétorsion	« Or »

Dans cette première unité, nous constatons l'emploi simultané de deux stratégies : la concession et la rétorsion. Tout d'abord, nous remarquons la reconnaissance de la position adverse, qui se signale par « sans doute », puis le mouvement de sa négation au moyen de ce que Christian Plantin appelle « ces paradoxes qui la rendent invalide » (Plantin, 2016, p. 515), introduits par la conjonction de coordination « or ». En effet, la thèse de l'adversaire consiste à souligner l'importance de défendre les principes de la République :

« Sans doute, le principe de l'égalité est une valeur morale, sociale et politique que chacun doit défendre et préserver partout dans le monde. »,

soutenue par les défenseurs du burkini. Ensuite, elle inscrit le voile et le burkini dans une vision qui, selon elle, s’oppose à celle-ci, à savoir qu’ils soient imposés aux femmes. Pour insister sur le principe présumé de l’inégalité, Razika Adnani termine son unité en soulignant que l’homme « s’habille selon sa convenance ». »

Dans la deuxième unité, nous remarquons que l’islamologue recourt à la stratégie de la rétorsion mise en lumière par Aristote, qui consiste, selon Marianne Doury, à « retourner contre l’adversaire son propre argument, en montrant qu’il mène à une conclusion inverse » (Doury, 2016, p. 87). Ainsi, Adnani commence par annoncer clairement sa position vis-à-vis de l’argument adverse qu’elle va introduire au moyen de « c’est une erreur de croire que » et qui avance l’idée d’un voile libérateur : « le voile libère la femme ». En effet, pour contredire cet argument, Adnani déplace la notion de liberté en s’appuyant sur un exemple historique pour montrer que la femme était également libre avant l’arrivée du voile en France.

4.4 Article 4 — « Le voile : l’État doit avoir une parole ferme » (pp. 163–165)

Cet article a été publié le 6 novembre 2019 et a également paru dans Ouest-France en réaction au communiqué du CFCM (Conseil français du culte musulman), publié en octobre 2019. Il réagit aux propos du président français qui demande au conseil de prendre une position ferme en ce qui concerne le voile dans les écoles de la République. Pour Adnani, ceci ne relève pas des prérogatives du conseil mais de celles de l’État, et elle en profite pour aborder la question du voile en France.

Tableau 4 : Relevé thématique et argumentatif du texte numéro 4

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
<i>Les versets du voile sont-ils temporels ou intemporels ?</i>	Unité [1A1] : « Si certains versets du Coran évoquent le voile, toute recommandation figurant dans les textes coraniques n’implique pas impérativement son application. L’esclavagisme et le châtement de la main coupée, par exemple, y sont inscrits. Ces deux règles, et beaucoup d’autres, ne sont pourtant plus mises en pratique ni reconnues par la grande majorité des musulmans. »	La stratégie de la concession.	« Si » de l’opposition concessive

Dans cet article, Razika Adnani intervient au moyen d’une stratégie concessive, marquée par la condition « si », permettant l’articulation entre la protase et l’apodose. La première indique une proposition subordonnée et la deuxième indique la réaction et la conséquence. La concession se fait dans la partie de la protase : « Si certains versets du Coran évoquent le voile », où Adnani reconnaît un fait incontestable dans le discours de ses adversaires : l’existence de références

textuelles au voile. Ce mouvement pourrait désamorcer une éventuelle objection de la forme : « mais ça existe dans le Coran ». Le deuxième mouvement consiste à orienter la première thèse en posant un principe général qui se révèle le contre-pied de l'argumentation qui neutralise la partie concédée. On remarque que, dès qu'il s'agit de questions plus ou moins sensibles qui font référence au Coran, par exemple, le discours de Razika Adnani concède quelques points aux discours de ses adversaires, ce qui pourrait être interprété comme sa volonté d'éviter une confrontation violente qui risquerait de perdre l'auditoire.

4.5 Article 5 — « Le voile et le burkini ne protègent pas la femme : ils menacent sa liberté et ses droits »

Ce dernier article de notre corpus a été publié le 13 août 2019 et reprend les problématiques du voile et du burkini dans l'espace public français, plus précisément, leur interdiction dans certaines communes. L'article reprend également des incidents tels que les polémiques suscitées après qu'un groupe d'universitaires a défendu son autorisation dans les piscines publiques.

Tableau 5 : Relevé thématique et argumentatif du texte numéro 5

Thèmes	Unités significatives codées	Les stratégies argumentatives employées	Les marqueurs langagiers utilisés
La déshumanisation de l'homme comme argument.	Unité [1C1] : « L'homme est incapable de maîtriser ses pulsions devant le corps de la femme, disent les adeptes du voile. Ainsi, la seule façon pour la femme de se protéger contre les agressions sexuelles de l'homme est de couvrir son corps. Cette "déshumanisation de l'homme" est le tribut que celui-ci paye pour obtenir de la femme qu'elle se voile, déshumanisation dont les conséquences sont désastreuses sur les relations inter-individus »	L'argumentation par l'absurde	Discours rapporté indirect libre.

Dans cette unité, l'écrivaine commence son argumentation par l'exposition de la thèse adverse, au moyen d'un discours indirect libre, modalité souvent utilisée dans la stratégie de l'absurde. En effet, l'exposition de la thèse de l'adversaire s'appuie sur une reformulation souvent péjorative afin de la discréditer aux yeux de l'auditoire : « *L'homme est incapable de maîtriser ses pulsions devant le corps de la femme, disent les adeptes du voile.* ». On constate que l'islamologue attribue ces propos reformulés aux adeptes du voile afin de marquer une distance critique. Cette stratégie renvoie à ce que l'islamologue appelle « déshumanisation de l'homme », qui consiste à construire une image implicite de l'homme comme incapable de maîtriser ses instincts primaires. Le deuxième mouvement de cette stratégie renvoie à l'énonciation des conséquences qu'une telle vision des choses

pourrait avoir sur le plan des relations interindividuelles. Cette stratégie a pour effet rhétorique de mettre en lumière les incohérences de la position des féministes qui déshumanisent l'homme tout en prétendant protéger la femme.

Conclusion

À travers l'analyse argumentative de notre corpus, il apparaît que le contre-discours de l'islam républicain de Razika Adnani se construit comme une réponse stratégique au discours doxique religieux, dans un espace caractérisé par une pluralité discursive. L'analyse révèle une relation particulière entre la nature du sujet traité et le type d'argumentation choisi qu'on pourrait résumer comme suit :

Il apparaît que Razika Adnani recourt prioritairement à la concession lorsqu'il s'agit de négocier des positions qui impliquent des instances religieuses reconnues telles que Al Azhar, évitant ainsi des affrontements frontaux qui pourraient diviser son lectorat. Cette approche consiste à maintenir un dialogue sans rompre avec le référentiel religieux tout en défendant sa position.

La stratégie discursive d'Adnani change lorsqu'il s'agit de traiter des positions perçues comme radicales, qui impliquent des valeurs républicaines, telles que l'affaire de Mila ou la défense du burkini. En effet, on remarque l'emploi de stratégies argumentatives plus frontales telles que l'argumentation par l'absurde, l'ad hominem logique, et l'homme de paille. Ces procédés visent à dépasser le cadre verbal et à discréditer la personne de l'adversaire, afin de porter atteinte à son ethos.

Le discours de Razika Adnani semble ne pas chercher à s'opposer au religieux, mais à le réinterpréter au prisme des valeurs républicaines françaises. Pour cela, l'islamologue récupère et réoriente les arguments de ses adversaires, offrant d'autres angles de vue sur des questions sociales, théologiques, etc. Elle tend également à déplacer les débats du terrain dogmatique vers le terrain civique et éthique, offrant des ouvertures négociables sur des sujets autrefois perçus comme catégoriques.

Bibliographie

- Adnani, R. (2021). *Pour ne pas céder : Textes et pensées*. Vasca-UPublisher.
- Angenot, M. (2006). « Théorie du discours social ». *Contextes*, 1. OpenEdition Journals.
- Angenot, M. (1989). *1889. Un état du discours social*. Le Préambule.
- Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV*, 26, 91–151.
- Delforce, B. (2010). Discursivité sociale/discours sociaux : penser les enjeux sociaux de l'information. In B. Delforce (Ed.), *Figures sociales des discours. Le « discours social » en perspectives* (pp. 23–42). Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle.
- Doury, M. (2016). *Argumentation : analyser des textes et des discours*. Armand Colin.

- Doury, M., Quet, M., & Tseronis, A. (2015). Le façonnage de la critique par les dispositifs : le cas du débat sur les nanotechnologies. *Semen*, 39. <https://doi.org/10.4000/semen.10472>
- Gauthier, G. (2011). L'argument ad hominem en communication politique. In N. d'Almeida (Ed.), *L'argumentation*. CNRS Éditions.
- Luizard, P.-J. (2008). *Laïcités autoritaires en terres d'islam*. Fayard.
- Pêcheux, M. (1969). *Analyse automatique du discours*. Dunod.
- Plantin, C. (1996). *L'argumentation*. Seuil.
- Plantin, C. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation : Une introduction aux études d'argumentation*. ENS Éditions.
- Sayre, R. (1986). Compte rendu de : R. Terdiman, *Discourse/Counter-Discourse*. *Romantisme*, 54, 116–119.
- Windisch, U. (2007). *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle* (nouv. éd.). L'Âge d'Homme.